

## Circuit Provincial St-Hubert 2009-2010

### Pré-sélection des athlètes

Hommes (29)	Club	Pointage SDP 08-09	Rang (excluant EQ)
Simon Boileau		82,90	1
Casey Adam		69,29	2
Alex Marcotte		67,20	3
Alexis Lalonde		65,57	4
Olivier Guy-Tessier		65,41	5
Olivier Barma-Gagnon		62,64	6
Maxime Bernier		62,12	7
Hubert Chiasson		60,72	8
Élie Desjardins		58,58	9
Antoine Lachance		55,81	10
Dominic Robert		54,47	11
Joel Tanguay		53,48	12
Simon Gingras-Gagnon		52,25	13
Samuel Sheehan		51,86	14
Kevin Bertoldi		50,66	15
Laurent Dumais		49,20	16
Maxime Rousseau		47,52	17
Alexandre Lavoie		47,11	18
Francois Leclerc		42,76	19
Francois Taillon		39,41	20
Marc-Antoine Gelin		36,57	21
Samuel Bélanger Dallaire		36,39	22
Antoine Gagnon-Joyal		33,02	23
Felix Robitaille		32,94	24
Vincent Gingras		31,78	25
Mathieu Bouchard		29,59	26
Olivier Gingras-Gagnon		28,70	27
Justin Léger		28,65	28
Jean-Michel Vézina		28,65	29

Femmes (11)	Club	Pointage SDP 08-09	Rang (excluant EQ)
Audrey Kingsbury		77,47	1
Tania Taddeo		67,93	2
Sophie Marcoux		61,99	3
Élyse Joubert		53,08	4
Camille Gagné-Sauvé		48,70	5
Sara-Maude Blais		47,58	6
Andee Goldstein		46,31	7
Myriam Guay		44,92	8
Jennifer Goldstein		44,59	9
Catherine Marcoux		32,21	10
Patricia Laberge		31,09	11

**NOTE :**

\*Athlètes doivent confirmer leur spot pour le 31 décembre 2009. Les entraîneurs doivent confirmer que leurs athlètes pré-sélectionnés utiliseront leur «spot» pour la saison 2009-2010 avant le 31 décembre 2009 en m'écrivant à l'adresse [mabedard@fqsa.com](mailto:mabedard@fqsa.com) . Les places non confirmées seront redistribuées aux régions selon la provenance de l'athlète qui refuse son spot. Ces places seront additionnées aux 15 spots de chaque région.

Un spot non confirmé au 31 décembre sera considéré comme refusé.

Spots non-utilisés seront distribués aux régions (en ajout des 15 par région), selon la provenance de l'athlète qui refuse son spot.

### **3. Quotas**

Les quotas sont calculés en fonction du ratio 2.5 garçons/ 1 fille, ratio représentatif du membership FQSA 2008-09. Ainsi, les places disponibles seront attribuées en appliquant le ratio suivant [3 garçons, 1 fille, 2 garçons, 1 fille], puis en le répétant jusqu'à obtention du nombre de places maximal.

Le nombre de places disponibles\*\* pour chaque épreuve est de :

Bosses (simple et duel)	70 + ÉQC + Athlètes des provinces Maritimes (Total Max. 85 spots)
Sauts	70
Table top	70
Demi-Lune	70

Pour les Bosses :

40 des 70 spots sont pré-déterminés par la Sélection Développement Provinciale (SDP) 2008-09 (29 hommes et 11 femmes). Les 30 autres spots sont partagés entre Acroski Laurentides et Skibec Acrobatique (15 spots par région, ratio 2.5 garçons/ 1 fille). Les spots pré-sélectionnés non utilisés seront additionnés aux 15 spots de la région d'où l'athlète refusant son spot provient. Les spots seront ensuite alloués aux athlètes de chaque région selon les résultats de la première régionale.

Il y a 4 spots supplémentaires pour « clause blessure » (2 hommes, 2 femmes). Les spots clause blessure sont disponibles jusqu'au 15 décembre. L'entraîneur de l'athlète concerné doit aviser le Directeur Technique de la FQSA. Une note d'un médecin est exigée pour être considéré pour un spot clause blessure. Les spots clause blessure non utilisés seront abolis.

\* Les places pour les athlètes de l'Équipe du Québec s'additionnent à ces quotas. L'entraîneur chef de l'Équipe du Québec doit faire parvenir son calendrier de participation à ces compétitions à la FQSA en début de saison, et la FQSA avisera les comités de course de la participation des membres de l'Équipe du Québec au même moment.

\*\* À cause du grand nombre de participants dans les régions, la compétition régionale visant à sélectionner les athlètes pour le circuit provincial sera ouverte aux athlètes non sélectionnés en priorité. S'il reste des spots, les athlètes en ordre inverse de la Pré-sélection Provinciale 2009-10 seront invités.